

**Parmi le relevé de conclusions du nouveau GT ESARR5 issu du CTP DSNA, le point traitant des personnels techniques DTI et ENAC ne semble toujours pas être considéré comme une priorité de notre administration. Les sections USAC-CGT de la DTI et de l'ENAC appuient les revendications de nos représentants lors de la première réunion et demandent à ce que cela devienne une priorité du GT. Dans ce but, des représentants de ces deux sections participeront aux délégations USAC-CGT dans les réunions ESARR5.**

### Les textes ESARR forment un tout !

Aujourd'hui, l'administration est contrainte de mettre en place les textes ESARR pour permettre une certification de l'opérateur DSNA. Le GT ESARR5 a pour but de déclinier ces exigences sur les personnels techniques travaillant sur les équipements et systèmes critiques de l'ATM.

Les ESARR (3, 4 et 5) précisent que les équipements ATM qui doivent être homologués pour une utilisation opérationnelle sont l'ensemble des systèmes, installations et dispositifs techniques mis à disposition des usagers de l'espace aérien ou permettant d'assurer la gestion du trafic aérien.

Dans le cadre de la transposition de ces textes dans la réglementation française, toute modification d'un système ATM (modification ou nouveau système) donnera lieu à une analyse de sécurité préalable et à une déclaration formelle de mise en service opérationnel après vérification.

De même, la notification des événements techniques, issu des ESARR2, s'appuient sur des outils pris en charge par la DTI au niveau national. Et que dire des exigences sur les logiciels de l'ATM (ESARR6), si ce n'est que c'est LA mission principale de la DTI.

Quant à la formation, seuls les personnels de l'ENAC sont à même d'assurer des formations tournées vers l'opérationnel.

**La Faq d'Eurocontrol, du 13/12/2000, décrit les liens DIRECTS qui existent entre les différents ESARR2, 3 et 4 avec les ESARR5. L'USAC-CGT considère que les personnels techniques de la DTI et de l'ENAC rentrent dans le périmètre des ESARR5.**

### Le GT Protocolaire K :

#### Le respect d'un engagement mutuel !

Dans le GT K, le débat a lieu. Le mécanisme qui était prévu (mise en place de plans de formation locaux adaptés au domaine d'exercice d'un centre d'exploitation) pourrait très bien être décliné au sein de la DTI et de l'ENAC.

Le GT protocolaire, enfermé dans un mandat restreint et une interprétation faussée des ESARR5 par l'administration, a abouti aux autorisations de maintenance, annulées suite à l'étude juridique demandée lors de ce GT car soit disant non conforme aux statuts, et à la création d'un GT ad-hoc pour compléter la déclinaison des ESARR5 pour ces dits services. Les sections USAC-CGT de l'ENAC et de la DTI attendent encore !! Cela doit devenir une priorité !

**Des plans de formation à la DTI et à l'ENAC : une nécessité pour rendre au mieux nos services aux centres d'exploitation !**

Le texte ESARR5 insiste particulièrement sur l'existence de preuves concernant les personnels techniques effectuant des tâches

liées à la sécurité. L'administration ne semble pas vouloir appliquer cela à la DTI ni à l'ENAC. Mais comment considérer les personnels de la DTI qui protègent (les fréquences contre les brouillages), contrôlent (en vol), installent, modifient, configurent, valident des systèmes opérationnels. N'est-ce pas là des tâches relevant des ESARR ? Les conséquences de leurs travaux ne sont-elles pas aussi importantes que celles des agents des centres opérationnels ?

Et que dire des formateurs de l'ENAC qui dispensent aux futurs IESEA, et aux IESEA en fonctions, des stages et cours sur des matériels opérationnels et méthodes de travail qui seront employés plus tard dans les centres. Ces formateurs devraient eux être dispensés de formations adéquates ?

Il est donc indispensable que soient mis en place des plans de formation locaux décrivant les formations dans nos domaines respectifs d'exercice, comme cela sera fait dans tous les autres centres.

Les personnels de l'ENAC et de la DTI sont les fondations nécessaires à toute construction solide d'une exploitation d'un haut niveau des exigences de sécurité de l'opérateur DSNA ! Ils doivent eux-aussi être intégrés dans les ESARR5.

### L'étude juridique :

L'étude juridique s'interroge sur la nécessité ou non d'introduire dans les statuts TSEEAC et IESEA (quid des IEEAC ?) l'obligation de détenir l'autorisation à la maintenance et l'obligation de suivre un cursus de formation pour le renouvellement de cette autorisation.

Les personnels de la DTI et de l'ENAC perçoivent le danger que ces modifications peuvent entraîner s'ils en étaient exclu lors de ce GT ESARR5.

L'USAC-CGT sera très vigilante pour que cette modification soit portée sur tous les IESEA comme le prévoit le statut actuel. Les IEEAC ont été exclu de fait de l'étude juridique. A la DTI, certains emplois sont tenus, et peuvent l'être, par des IESEA et des IEEAC. Comment comprendre que pour les mêmes emplois le statut des IESEA doit être modifié et d'autre non. Soit il n'est pas nécessaire de modifier les statuts (et cela pose des questions sur les résultats de l'étude juridique) soit c'est nécessaire et cela pourrait être pris comme une exclusion de fait des IEEAC.

### **IESEA : La modification de NOS statuts !**

Attention à la casse de notre statut au bénéfice d'un projet « licence » qui n'a d'ambition que de mettre en danger les missions qui ont permis de créer le statut IESEA ! La modification des statuts ne doit pas exclure de fait certains centres qui seraient considérés comme « annexe » et pourrait permettre à certains une « externalisation ».

Aujourd'hui, il est temps pour nous, de confirmer nos missions et de nous permettre de les assumer par l'instauration de plans de formation locaux attachés à ces domaines d'exercice. Il en viendra tout naturellement une **autorisation d'exercice**, ou un équivalent, sur les  **systèmes de la sécurité aérienne**.

Nous serons vigilants pour éviter que les modifications du statut excluent certains services ou fonctions IESEA et bien sûr nous serons aussi très vigilants contre toute dérive vers une « licence ».

**Au lendemain des élections 2006, la réalité des dépouillements locaux à la DTI et à l'ENAC, met l'USAC-CGT dans une position de force sur ces centres.**

**Dans ces dossiers sensibles que sont les ESARR5, le GIE DSNA-Thalès ou la réorganisation de la DTI, les sections DTI et ENAC de l'USAC-CGT appellent les personnels techniques à se fédérer autour des propositions de l'USAC-CGT et pour ceux qui le souhaitent, à alimenter notre réflexion... contactez nos sections !**